

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la délibération : 29/05/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MR JAIME Emmanuel, MME CHANSAREL Frédérique à Mme JEULIN-CARREY Florence

Mme Florence JEULIN-CARREY a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-62- Autorisation donnée à Madame la Maire de signer la convention de préfiguration d'un Espace de Vie Sociale (EVS) et d'accepter le financement de la CAF de la Haute-Garonne

*Exposé*

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite structurer un projet d'animation locale et de lien social à travers la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS), baptisé « La Source ».

Avant l'agrément définitif, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne propose d'accompagner la commune dans une phase de préfiguration. Cette étape indispensable permet de finaliser le diagnostic territorial, de mobiliser les habitants et d'affiner le projet social de la structure.

Dans ce cadre, la commune sollicite la CAF de la Haute-Garonne pour une subvention de 15 000,00 € afin d'équilibrer le budget pour la période du 1er juin 2026 au 30 mai 2027.

L'engagement dans cette démarche nécessite de déléguer à Mme la Maire la signature de tous les contrats et dossiers afférents à ce projet.

Décision

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de préfiguration transmis à la CAF de la Haute-Garonne ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de créer de nouveaux lieux collectifs et fédérateurs ;

CONSIDERANT que le montant de 15 000 € contribuera au financement du poste de coordination et aux frais de fonctionnement de la 1<sup>ère</sup> année de l'EVS ;

ENTENDU l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le Conseil municipal approuve le lancement de la démarche de préfiguration de l'Espace de Vie Sociale (EVS) sur la commune.

**Article 2 :** Le Conseil municipal sollicite le financement de la CAF de la Haute-Garonne d'un montant de 15 000 € au titre de cette préfiguration.

**Article 3 :** Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tous documents liés au projet de préfiguration avec la CAF, ainsi que tous les documents nécessaires à l'encaissement de la subvention et à l'exécution de ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants n'emportant pas d'augmentation du coût pour la commune.

**Article 4 :** Le Conseil municipal dit que les recettes et dépenses afférentes seront inscrites au budget de la commune au chapitre 74 (Subventions d'exploitation).

**Article 5 :** La présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de transmission conformément à la réglementation en vigueur.

19

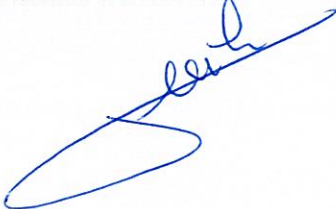
-

-

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,  
Florence JEULIN-CARREY



La Maire,  
Marion RIVOIRE

